ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Theatre

Question écrite n° 10070

Texte de la question

M Jean Charbonnel appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'attitude des pouvoirs publics en matiere de politique theatrale. L'avenir de l'Opera-Bastille inquiete plus d'un commentateur ; mais ce dossier, si important soit-il, ne saurait occulter la crise que traverse le theatre en son ensemble. Ce constat effectue par le plus grand nombre des professionnels du theatre merite une attention toute particuliere et des decisions urgentes. A l'heure ou le cinema, lui aussi en crise, beneficie de la mise en place d'un plan d'ensemble, le theatre ne doit pas devenir le parent pauvre de la politique culturelle actuelle, ce qui semble necessiter une intervention de la meme ampleur. Il lui demande s'il lui parait possible d'en determiner rapidement les grandes lignes.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que le theatre connait actuellement des difficultes, qui depassent d'ailleurs le cadre du secteur public et des activites subventionnees par l'Etat, mais dont les pouvoirs publics doivent se preoccuper. Il convient de rappeler que le budget 1989 du ministere comprend des mesures nouvelles non negligeables en faveur du theatre. C'est ainsi que, hors theatres nationaux, dont la dotation a ete renforcee de maniere sensible, les credits d'intervention de la Direction du theatre et des spectacles ont augmente de 65 millions de francs, ce qui represente un accroissement de 11 p 100 par rapport a 1988. Cet effort a ete module selon les secteurs : priorite a ete donnee aux compagnies, a l'aide aux projets et a la creation, qui ont beneficie de 26 millions de francs supplementaires (+ 15 p 100). Par ailleurs, les secteurs de la decentralisation et de l'action culturelle ont obtenu respectivement 14 millions de francs et 16 millions de francs de mesures nouvelles (+ 6 p 100 et + 8,5 p 100). Ces credits ont permis une actualisation de 2,4 p 100 de toutes les subventions versees a ces etablissements. Certains d'entre eux ont beneficie, en outre, de moyens supplementaires du fait de l'interet de leur projet artistique et de la qualite de leur gestion. Il s'agit, en effet, d'initier une politique nouvelle encourageant l'ambition artistique et l'efficacite. Dans cette optique, une reflexion est engagee depuis quelques semaines, qui permettra, dans un premier temps, d'inventorier les problemes qui se posent aux differentes categories d'activite, et, dans un second temps, de preparer des orientations generales susceptibles de donner un nouvel elan a l'activite theatrale.

Données clés

Auteur : M. Charbonnel Jean
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10070
Rubrique : Spectacles
Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire
Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 928